

Décret

Générale

colonial

Décret n° 07-358-1926 Contribution volontaire.

n° 07-358-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 août 1926

Numéro JO
n° 358 du 30/09/1926

Date du numéro
30 septembre 1926

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 9 mars 1926 portant approbation du budget de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1926

Sur le rapport du ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté pris par le gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration à la date du 29 mai 1926, autorisant le prélèvement sur la caisse de réserve de la colonie de la somme de 25.000 francs de rente 3 p. 100 destinée à être versée à la caisse autonome d'amortissement instituée par la loi du 29 avril 1926. Art. 2. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

GASTON DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Léon PERRIER.**